

## Réunion du 19 mai : Revalorisations ? « Oui..Oui.. », mais quand et comment ?

Pour la troisième réunion du GS IAO, les attentes étaient grandes pour les OS, puisque les deux premières réunions avaient constitué un véritable faux départ. Malgré tout, elles ont abouti à la rédaction d'un nouveau mandat qui distingue plus clairement les tâches allouées aux GT locaux et celles relevant du dialogue social national. L'administration souhaitait donc cette fois-ci entrer enfin dans le vif du sujet en abordant deux thématiques majeures : la prise en compte du volet indemnitaire dans le cadre de la fusion BNIA-BNI et le problème du service minimum au sein de la future div IAO.

Hélas, sur **le volet indemnitaire**, l'administration n'a toujours pas dévoilé sa stratégie, et s'est même montrée frileuse, soit pour des raisons techniques (modification des textes RIST ?), soit pour des raisons liées à nos « partenaires », à savoir principalement la DGAFP. D'ailleurs, sa préoccupation principale semble malheureusement de trouver les arguments qui pourraient justifier le volet indemnitaire... Pour FO, la réussite du projet passe pourtant nécessairement par un alignement préalable des régimes indemnitaires du BNI et du BNIA, qui inclurait des niveaux de progression existant déjà au BNI, et en s'assurant que ce service ne soit pas le perdant de la fusion. Nous martelons depuis le début que rien ne pourra se faire sans cet alignement préalable et sans perspective de revalorisation pour tous les agents. Quoiqu'il en soit, FO a insisté sur le fait que la revalorisation doit être décorrélée des travaux sur la licence ANSO, et être centrée sur le projet de fusion lui-même.

L'administration a tout de même identifié des jalons potentiels à un alignement des régimes et à une future revalorisation, à savoir principalement la colocalisation des deux services, le début de la biculturalisation, voire la biculturalisation de l'ensemble des agents, mais sans aller plus loin sur ce qu'elle a elle-même qualifié de « vecteurs » possibles (Part fonction, PQH...). FO demande à l'administration d'être enfin claire sur ce qu'elle propose de mettre sur la table à chacune de ces étapes afin que les agents puissent enfin avoir des perspectives positives dans le cadre d'une fusion que seule l'administration a décidé.

Sur **le service minimum**, l'administration a d'abord rappelé l'existant, à savoir l'astreinte existante au seul BNI à ce jour, pour ensuite insister sur le fait que seule la fonction NOF devrait à terme relever de l'astreinte dans le cadre des obligations internationales de la France.

FO a rappelé à l'administration que notre organisation syndicale n'a jamais reconnu l'astreinte existante et la considère comme dénuée de tout fondement juridique. Si l'administration souhaite instaurer un régime juridique d'astreinte au sein de la future division IAO, il lui appartiendra de faire modifier le décret du 17 décembre 1985 listant les organismes et fonctions soumises à astreinte. Les attaques passées du droit constitutionnel à la grève des agents du BNI sont intolérables et ont laissé des traces tant dans le service que dans le dialogue social. FO sera extrêmement vigilante à ce sujet, et rappelle aussi à l'administration que la limitation d'un droit constitutionnel a un coût, argument qu'elle pourra assurément utiliser dans ses négociations avec ses « partenaires » pour aboutir à une véritable revalorisation des fonctions de la future division IAO !

**Pour FO, il est temps que l'administration mette les moyens en face de ses ambitions. S'interroger sur les bases possibles d'un alignement des régimes indemnitaires et des revalorisations n'a pas de sens dès lors qu'à terme les agents seront dans un nouveau service, avec des fonctions élargies, voire « astreintes » ! Les « gains » d'ETP pour l'administration devraient suffire à justifier la mise en place séquentielle d'un nouveau régime, et le plus vite sera le mieux.**

**En conclusion, cette réunion aura surtout été l'occasion pour l'administration d'écouter nos revendications. Espérons maintenant qu'elle les entendra, et qu'elle saura les traduire pour le 22 juin, date de la prochaine réunion, en des propositions concrètes.**

Vos représentants SNNA-FO :

Laurent NOTEBAERT

Raynald DROLEZ

Jérôme CAFFIN

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

